

## Grand Concours rando

### « *Wapi Challenge : 2300 bornes à pied et à vélo !* »

avec Visit Wapi - RÈGLEMENT

#### Article 1 – Société organisatrice

La Maison du Tourisme de la Wallonie picarde, 35 Quai Saint Brice, 7500 Tournai, Belgique organise via [son Club Strava](#) un concours rando intitulé « Wapi Challenge : 2300 bornes à pied et à vélo ! ». Ce concours gratuit et sans obligation d'achat est soumis aux conditions précisées dans le présent règlement. Le règlement est accessible en cliquant sur le lien "règlement" présent sous la page du concours sur Visitwapi.be et l'ensemble des posts relais du concours sur la page Facebook.com/Visitwapi. Le concours est organisé **du 15 mai 2021 midi au 15 juin 2021 à minuit**.

#### Article 2 – Participation

L'opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant en Belgique à l'exception du personnel de la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde et des membres de leur famille. Nous sous-entendons par le terme famille, toute personne et leur partenaire, enregistrés sous la même adresse.

La participation au concours ne peut se faire qu'online à partir de l'application Strava. Un participant peut réaliser plusieurs balades mais son nom ne sera retenu qu'une seule et uniquement fois lors du tirage au sort pour gagner un des deux vélos.

Il est demandé aux participants de **réaliser une ou des balades à l'aide du réseau points-nœuds pédestre et/ou vélo ou des boucles pédestres balisées de la Wallonie picarde afin d'atteindre ensemble 2300km via le Club de la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde créé sur l'application Strava**. Lors de la sauvegarde de son activité, le participant doit insérer « #WapiChallenge » dans le nom de celle-ci pour que sa participation soit prise en compte pour le tirage au sort. L'activité peut également inclure des **photos prises lors de la balade** et la **liste des points-nœuds suivis** afin d'en faire profiter les amateurs de randonnées pédestres ou à vélo.

#### Article 3 – Détermination des gagnants – des prix

Les participants ayant réalisé une balade sur le réseau points-nœuds pédestres et vélo ou en suivant les boucles pédestres de la Wallonie picarde et ayant nommé correctement leur activité sur Strava comme demandé seront sélectionnés pour le tirage au sort. Deux gagnants seront déterminés par un **tirage au sort électronique**. Le premier tiré au sort remportera un vélo classique adulte et le second tiré au sort, un vélo enfant disponibles à la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde.

Le gagnant sera personnellement informé par message via Strava puis par email. Il sera averti durant la **semaine du 15 juin 2021**.

#### **Article 4 – Prix attribués**

**Un vélo adulte classique** d'une valeur de 318€ sera attribué au 1<sup>e</sup> gagnant et **un vélo enfant** d'une valeur de 240€ au 2<sup>e</sup> gagnant, déterminés selon le règlement. Le lot ne peut être échangé contre des bons à valoir ou services et n'est pas échangeable en espèces.

Les vélos seront à venir chercher au siège de la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde, soit au Quai Saint-Brice, 35 – 7500 Tournai, durant les heures de bureau (du lundi au vendredi, entre 8h et 17h). La date de remise sera déterminée d'un commun accord entre les gagnants et la Maison du Tourisme.

Les gagnants autorisent la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde à prendre une photo lors de la remise du lot et à la partager dans les outils de communication de la Maison du Tourisme.

#### **Article 5 – Responsabilité**

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Strava ou par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde et non à Strava ou Facebook.

Par sa participation à ce concours, le participant adhère à tous les points du règlement, ainsi qu'à toute décision prise par les organisateurs.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, pourra être sanctionnée par l'annulation de la participation.

La Maison du Tourisme de la Wallonie picarde se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigeaient ; sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

En ce qui concerne le résultat du tirage au sort, aucune contestation ne sera acceptée. A l'occasion de ce concours, aucune communication écrite ou téléphonique n'aura lieu, si ce n'est la communication vers les gagnants. Toute faute de frappe, d'impression ou de mise en page ou similaire ne pourra en rien constituer la base de dommages et intérêts ou de quelque obligation que ce soit à l'encontre des organisateurs. Toute hypothèse non prévue sera traitée par les organisateurs. Toute décision sera contraignante.

Les participants autorisent par avance et sans contrepartie financière la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde à publier leurs prénoms, noms et communes dans le cadre de l'annonce des gagnants au concours vélo - « Wapi Challenge : 2300 bornes à pied et à vélo! ».

#### **Article 6 – Usage et protection des données à caractère personnel**

Conformément au règlement général relatif à la protection des données (RGPD), l'ensemble des données personnelles collectées ne pourra être stockée et traitée que selon les finalités

définies par le présent règlement-concours et uniquement pour la durée nécessaire à la bonne marche dudit concours.

Toutes les informations propres aux modalités de stockage et de traitement pourront être obtenues directement auprès de l'ASBL Maison du Tourisme de Wallonie Picarde (Responsable du Traitement) et/ou du Responsable au traitement des données qu'elle a désigné, à l'adresse [dpo@ideta.be](mailto:dpo@ideta.be).

Les titulaires des données personnelles stockées et traitées disposeront, en outre, d'un droit constant à rectification de ces données ainsi que, sur simple demande, du droit à l'effacement de celles-ci –*sachant que dans ce dernier cas, ce droit à l'effacement, dès lors qu'il sera invoqué avant les dates butoirs de tirage au sort, emportera l'éviction du concours.*

Enfin, il est expressément stipulé que l'ASBL Maison du Tourisme de Wallonie Picarde ne pourra, en aucune manière, diffuser, de quelque manière que ce soit, les données personnelles collectées sans le consentement préalable de leurs propriétaires sauf à y être contraint par une juridiction ou à devoir respecter ses engagements exorbitants de droit commun.